

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1998-1999

2 mars 1999

PROJET DE DECRET
PORTANT APPROBATION
DES SOCLES DE COMPETENCES (1)

AMENDEMENT
DEPOSE EN COMMISSION
DE L'EDUCATION
PAR MM. DROUART ET HAZETTE

(1) Voir doc. n° 299 (1998-1999) n°s 1 à 3.

Amendement n° 3

A l'annexe VIII, ajouter le mot « de » entre le mot « Région » et les mots « Bruxelles-Capitale », ajouter à la suite les mots « la Région flamande ».

Justification

Correction de texte.

Notre Etat est composé de trois régions politiques.

A. DROUART.
P. HAZETTE.